

## **Rapport IGA - IGAS - IGF « Evaluation du dispositif expérimental confiant à six caisses primaires d'assurance maladie le contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires » - Décembre 2015**

01/12/2015

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale des finances (IGF) ont été chargées d'une mission sur l'évaluation du dispositif confiant à six caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) le contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires.

La mission intervient au terme de cinq années d'une expérimentation engagée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) du 24 décembre 2009, sur initiative parlementaire, aux fins « de soumettre tous les français, quel que soit leur statut, à des contrôles de même intensité » en matière d'arrêt de travail, qu'ils relèvent de la fonction publique ou du régime général de l'assurance maladie.

Le rapport dresse un bilan détaillé de ce dispositif après que la mission a auditionné les principaux acteurs concernés et exploité les documents et statistiques produits à l'occasion de ces cinq années d'application du processus expérimental.

La mission estime que le contrôle administratif et médical, tel qu'il a été mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation, n'a pas permis de démontrer sa valeur ajoutée. L'expérimentation n'a conduit ni à harmoniser les règles et modalités de contrôle des assurés et des fonctionnaires, ni à prévenir ou dissuader l'usage abusif de congés de maladie ordinaire par des sanctions adaptées.